



**maison
de la
culture**
BOURGES

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2022

Délibération n°1/2023

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 avril 2023

Le douze avril deux mille vingt-trois, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 27 mars 2023.

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président ; représentant Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée,

Représentants de l'Etat

- Mme Perrine Pierson, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant Mme Régine Engstrom, Préfète de la région Centre-Val de Loire, et Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire,
- Mme Marie Desmarest, Chargée des politiques publiques à la direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle, Préfecture du Cher ; représentant M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture et M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-Adjoint chargé de la Culture,
- M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Sylviane Moraisin, Conseillère municipale,

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentant du Département

- M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- M. Dominique Delajot,
- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente ; représentant Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée,

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Personnalités invitées :

M. Thierry Valladon, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher ; M. Christophe Bernard, Directeur Général adjoint, Ville de Bourges ; Mme Marina Mousseline, Directrice du développement éducatif et culturel, Ville de Bourges ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la culture de Bourges ; Mme Audrey Matel, Secrétaire générale, Maison de la culture de Bourges ; Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges et Magalie Maraffon, agent comptable, Maison de la culture de Bourges.

Excusés :

- Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher,
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée,
- Mme Christine Cheze-Dho,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron,
- Mme Elisabeth Sanson.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Gaëlle Poncet est désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2022
A 14H30**

Délibération n°1/2023

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2022 à 14h30.**

Votants : 17

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »



Olivier ATLAN

Gaëlle PONCET
Secrétaire de séance



Diffusion sur le site internet de la Maison de la culture de Bourges, le 13 avril 2023.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 à 14H30

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, Président ; représentant Mme Christine Cheze-Dho, personnalité qualifiée,

Représentants de l'Etat

- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire ; représentant M. Christopher Miles, Directeur Général de la Création Artistique,
- M. Carl Accettone, Secrétaire général de la Préfecture du Cher ; représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-Adjoint chargé de la Culture,
- M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Sylviane Moraisin, Conseillère municipale,

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentant du Département

- Mme Sophie Chestier, Vice-Présidente culture et patrimoine, représentant M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- Mme Delphine Bordat,
- M. Dominique Delajot,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron,
- Mme Colette Puynège, Vice-Présidente

Représentants du personnel

- Mme Catherine Bouzitat,
- M. Nicolas Bénard.

Personnalités invitées :

Madame Perrine Pierson, Conseillère théâtre par intérim, DRAC Centre-Val de Loire ; Mme Maud Brun, Directrice de la culture et du patrimoine, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; M. Stéphane Schleining, Chargé de mission théâtre et lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; M. Thierry Valladon, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher ; M. Christophe Bernard, Directeur Général adjoint, Ville de Bourges ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la culture de Bourges ; Mme Audrey Matel, Secrétaire générale, Maison de la culture de Bourges et Maëlle Monceron, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Excusés :

- Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher,
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher
- Mme Christine Cheze-Dho,
- Mme Elisabeth Sanson.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Gaëlle Poncet est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président remercie les membres du conseil d'administration présents.

Il accueille avec plaisir Mme Christine Diacon, nouvelle Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire ; Madame Perrine Pierson, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; Mme Anne Matheron, personnalité qualifiée et Mme Catherine Bouzitat, représentante du personnel de l'EPCC Maison de la culture de Bourges.

Il fait le point sur les membres excusés et représentés et ouvre les travaux.

DÉLIBÉRATION N°14/2022

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2022

Le Président soumet au Conseil l'approbation de ce compte-rendu.

Mme Christine Diacon fait remarquer qu'il y a, dans le compte-rendu, une différence entre le budget prévisionnel et le budget réel concernant le montant des fluides. Sur le budget 2023, le montant ne figure pas à la page 9 de la M4.

Mme Anne-Sophie Montagné répond qu'effectivement la répartition ne s'avère pas exacte dans les sous-comptes mais que les deux budgets analytiques, eux, sont bien cohérents. Le sujet sera d'ailleurs abordé lors de la délibération n°16-2022 portant sur le budget primitif 2023.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 12 octobre 2022.

Votants : 18

DÉLIBÉRATION N°15/2022
DÉCISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°2-2022

Le Président donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné pour la présentation de cette délibération.

Suite au vote du budget supplémentaire d'avril dernier et de la première décision modificative de budget d'octobre dernier, il convient de faire des ajustements pour couvrir la réalité des besoins.

Dépenses

Chapitre 011 : il est proposé de diminuer ce chapitre de 67k € suite à des économies réalisées sur la tournée décentralisée

Chapitre 012 : il est proposé de diminuer de 30k€ ce chapitre suite à des économies liées à des arrêts maladie

Chapitre 67 : il est proposé d'augmenter ce chapitre de 8 k€ pour couvrir les indemnités d'annulation du spectacle le « Bruit des loups ».

Ces dépenses sont compensées en recettes de la façon suivante :

Chapitre 74 : -100k€ correspondants à :

- -70k€ de passage de produits constatés d'avance (PCA) concernant la tournée décentralisée
- - 65k€ de PCA suite au report du Bruit des Loups
- +35k€ de subventions divers (cinéma et fonctionnement)

Chapitre 042 : +11k€ pour intégrer la quote part de la subvention d'investissement de la Ville pour la salle Pina Bausch

L'ensemble de ces modifications porte le budget à 4 962 849 € en exploitation.

Quelques mouvements entre chapitres qui ne viennent pas modifier le montant de la section d'investissement.

Le Président remercie Mme Anne-Sophie Montagné pour cette présentation et ouvre le débat.

Aucune remarque n'étant formulée, il soumet la délibération n°15/2022. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 18

DÉLIBÉRATION N°16/2022
BUDGET PRIMITIF 2023

M. Georges Buisson rappelle le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du dernier conseil d'administration et donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné pour présenter ce budget primitif.

Mme Anne-Sophie Montagné précise que conformément au débat d'orientation budgétaire du Conseil d'administration du 12 octobre dernier, le budget primitif présenté ici a donc été revu pour être présenté à l'équilibre.

- Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à 4 488 861.86 € qui se décomposent comme suit :
 - Total des dépenses artistiques : 1 913 190 €, soit 44.8 % (après réaffectation du personnel permanent des ateliers de construction de décors) ;
 - Total des dépenses de structure : 2 575 671.86 €, soit 55.2 %, la masse salariale des permanents représentant 1 656 074 €, soit 36.9 % du total des charges.
- Les recettes d'exploitation d'un montant de 4 488 861.86 € se décomposent comme suit :
 - Subventions de fonctionnement : 3 248 032 €, soit 72.4 % ;
 - Subventions affectées : 340 420 €, soit 7.6 % ;
 - Recettes propres : 900 409.86 €, soit 20 %.

Nous perdons donc 500k € de disponible pour l'artistique entre le prévisionnel 2022 et le prévisionnel 2023. Cela s'explique bien sûr avec les reports du Covid et les diverses provisions que nous avons pu passer à la faveur de l'ouverture pour un montant de 350k€. Les 150k € restants sont à imputer à l'inflation, la crise énergétique et la hausse des salaires.

Le constat des dépenses artistiques est simple : nous n'avons pratiquement plus les moyens d'assurer notre mission de production.

Nous voyons ici, qu'en dehors de la construction des décors, il nous reste 60k€ pour accueillir des équipes en résidence, produire et coproduire des spectacles.

A ce propos, lors du comité des financeurs du 29 novembre dernier, décision a été prise de désormais présenter la construction de décors avec la MS de nos 3 permanents, qui sont, de fait, uniquement dédiés à l'artistique et non au fonctionnement.

Du côté des recettes, elles sont constituées des subventions/contributions et recettes propres.

SUBVENTIONS :

- Elles sont identiques à celles de 2022, conformément au débat d'orientation budgétaire au cours duquel l'ensemble des tutelles s'est engagée à maintenir ses subventions.
- Nous avons reporté tout ce que nous avons pu en raison du Covid qui a encore eu quelques incidences sur le budget 2022 :
 - Report du Bruit des Loups pour un montant de 64 922€
 - Report d'activités sur la Tournée Décentralisées à hauteur de 70k€

RECETTES PROPRES :

Les recettes propres sont au maximum de ce qu'elles peuvent être :

- Nous enregistrons des recettes de billetterie en forte hausse par rapport aux prévisions :
Par exemple de septembre à décembre 2022, nous constatons une augmentation des recettes de billetterie de 84% mais cela n'engendre « que » 50k€ de plus.
- Nous développons de manière offensive la politique en faveur du mécénat et espérons pouvoir atteindre notre objectif de 40k € HT (pour info : pas d'engagement CPO sur 2023 et 30k€ HT en 2024)

Le constat est clair :

Avec des subventions qui stagnent, l'impact de l'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie et un bâtiment dont nous supportons l'intégralité des coûts d'entretien et de maintenance, notre part de production est quasiment nulle, si on enlève la construction des décors.

Une réflexion approfondie doit être menée sur les missions essentielles de la Maison de la culture de Bourges.

Mme Anne-Sophie Montagné résume ce budget primitif en insistant sur l'inflation d'environ 7%, l'augmentation importante des dépenses d'énergie et la progression obligatoire des salaires. Les subventions étant reconduites par l'ensemble des financeurs, l'équilibre du budget se fera forcément au détriment de l'artistique et notamment de la mission de production de la Maison.

M. Olivier Atlan informe le conseil qu'une réunion a eu lieu entre l'association des Scènes nationales et Mme la Ministre de la culture au cours de laquelle l'État a confirmé qu'il n'envisageait aucune augmentation du budget concernant les Scènes nationales pour compenser l'inflation et l'augmentation des dépenses d'énergie. Madame la Ministre souhaite seulement que nos institutions se recentrent sur leurs missions les plus essentielles.

M. Olivier Atlan rappelle que ces missions sont d'une part la diffusion du spectacle vivant sous toutes ses formes et d'autre part la production artistique.

La Maison de la culture de Bourges a toujours puisé sa légitimité historique dans sa mission de création et de production. Compte tenu du contexte financier rappelé par Mme Anne-Sophie Montagné, il se trouve contraint en tant que directeur d'opérer des choix drastiques pour maintenir l'équilibre budgétaire de la Maison.

Il rappelle, en outre, que faillir à notre mission de production aura un impact considérable sur la vie des compagnies et notamment celles installées en région.

Les résidences artistiques seront, elles aussi, impactées.

Heureusement l'activité de nos ateliers de construction de décors permettra de maintenir une part de notre mission de production.

Il rappelle, à ce propos, que l'an dernier, 120 jours d'accueil en résidence artistique ont eu lieu dans les différentes salles de la Maison.

Quant à envisager une diminution du nombre de propositions artistiques dans la saison 2023-2024, cela risquerait de freiner l'important développement du public que la Maison connaît actuellement.

M. Georges Buisson remercie le Directeur pour cet exposé qui précise très clairement les contraintes du budget 2023.

Il remercie les différentes tutelles de faire preuve de responsabilité en maintenant leur niveau de financement dans un contexte financier particulièrement difficile pour elles. Néanmoins, cette simple reconduction dans un contexte de forte augmentation des dépenses de fonctionnement aura un impact considérable sur la mission essentielle de la Maison, à savoir la création et la production.

Il souhaiterait qu'au-delà du simple vote de ce budget primitif 2023, chaque membre du Conseil puisse s'exprimer sur cette situation inédite et inquiétante.

Il confirme que l'impossibilité d'honorer notre mission de création artistique aura un impact désastreux sur tous les emplois artistiques indirects.

M. le Maire remercie M. Olivier Atlan et Mme Anne-Sophie Montagné pour leur exposé de la situation. Il tient à saluer chaleureusement, à son tour, la présence de Mme Christine Diacon nouvellement nommée Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire.

M. le Maire se réjouit que la Maison de la culture de Bourges soit gérée sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), ce qui permet une réelle responsabilisation de tous les financeurs. Il rappelle que les collectivités territoriales subissent elles aussi l'augmentation des coûts de l'énergie, l'inflation et la remise à niveau des salaires, et qu'elles se trouvent ainsi dans de grandes difficultés. Malgré cela, la ville de Bourges a fait le choix de sanctuariser ses budgets de la Solidarité et de la Culture, ce qui permet ainsi à la ville de maintenir son taux de financement pour la Maison de la culture.

Il exprime, toutefois, sa grande inquiétude concernant l'année 2024 et demande au Conseil d'anticiper des difficultés budgétaires qui ne manqueront pas d'advenir. Il rappelle que le budget concernant la candidature de Bourges capitale européenne de la Culture 2028 a lui aussi été diminué.

Mme Christine Diacon remercie M. le Maire pour son intervention.

Elle rappelle qu'en ce qui concerne l'État, il n'est pas juste de parler de stagnation budgétaire puisque le financement de la Maison de la culture par la DRAC Centre-Val de Loire a été en progression durant trois années consécutives.

Elle confirme qu'en 2023, la dotation de la DRAC sera maintenue à l'identique sous réserve de la validation du budget de l'État en 2023.

Mme Christine Diacon acte, par ailleurs, la décision du Directeur de la Maison de la culture de maintenir la mission de diffusion et sa décision d'équilibrer le budget 2023 en diminuant les apports en production.

M. Olivier Atlan confirme, qu'effectivement, il fait le choix d'équilibrer le budget 2023 en sauvegardant la mission de diffusion au détriment de celle concernant la production.

Il rappelle qu'il est nécessaire pour lui d'informer les différentes tutelles des choix drastiques qu'il est amené à faire dans un contexte budgétaire particulièrement contraignant. Il s'agit-là d'une situation nouvelle pour la Maison : l'équation diffusion/production devient complexe à préserver.

Pour cela, il souhaite partager sa réflexion avec les membres du conseil à propos de cet avenir relativement sombre que connaissent les différentes scènes nationales. Il ne serait pas étonné que certaines d'entre elles se trouvent, tout simplement, dans une situation de cessation de paiement.

Le Président se réjouit du réel engagement financier des collectivités malgré leurs difficultés. Néanmoins, il ne peut que regretter de voir les missions essentielles de la Maison battues en brèche au moment où elle bénéficie enfin d'un équipement à la hauteur de ses ambitions. Il est particulièrement râlant de voir les nouveaux moyens de la Maison partir dans des dépenses énergétiques et servir à digérer l'inflation.

Sans doute sera-t-il nécessaire pour la Maison et pour le Conseil de réfléchir sur un programme d'économie à mettre en œuvre d'où la proposition d'une commission de réflexion au sein du conseil sur un fonctionnement écoresponsable présidée par Mme Colette Puynège, Vice-présidente de l'EPCC.

M. Fabrice Hoeffelin se félicite de la mise en place de cette commission. Il se réjouit d'y participer. Il rappelle en outre qu'il sera nécessaire d'envisager des investissements qui permettront à terme de faire diminuer les coûts énergétiques de la Maison.

Mme Perrine Pierson propose qu'il serait également judicieux de réfléchir à une organisation raisonnée et responsable des tournées artistiques en région.

M. Olivier Atlan rappelle qu'un travail dans ce sens a déjà été entamé avec les autres scènes nationales de la Région comme celles de Blois, Châteauroux et Orléans.

Il se déclare favorable de monter un dossier d'investissement avec les collectivités pour aboutir à terme à une baisse de la facture énergétique, même si cela ne sera pas facile.

Il rappelle que la Maison a déjà beaucoup investi depuis l'ouverture de son nouvel équipement soit 200 000€ sur 2021-2022 pour aménager le hall, les bureaux, etc...

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle que le tarif du gaz est bloqué jusqu'en 2025. Pour l'instant le tarif de l'électricité n'a pas été réévalué. Actuellement, le coût du MGW s'élève à 90€, il risquerait de passer à 470€ si le contrat était signé aujourd'hui.

M. Guillaume Crépin précise que cette crise énergétique concerne durement toutes les collectivités et nombre d'établissements publics avec des recettes qui stagnent et des dépenses qui explosent.

La Maison de la culture de Bourges a bénéficié d'un important budget d'investissement qui a permis la construction du bâtiment actuel. Il y a eu à cet égard une réelle mobilisation de toutes les collectivités qu'il tient à saluer.

Il se réjouit également du réel succès de l'ouverture de la nouvelle Maison avec une augmentation très significative du public. En cela, chacun peut réellement se réjouir d'avoir fait un tel pari.

Il considère important d'avoir une approche affinée sur l'évolution des recettes et des dépenses de la Maison. Il salue enfin la réflexion entamée par l'équipe concernant de meilleures pratiques dans l'accomplissement des missions de la Maison. Il s'interroge néanmoins sur la nécessité d'un nouveau budget d'investissement compte-tenu de l'ouverture récente de notre équipement.

N'aurait-il pas été possible de mieux anticiper certaines économies de fonctionnement ? Il considère par ailleurs qu'il est important de préserver la dynamique de la Maison en maintenant son offre de diffusion particulièrement riche et attractive.

M. Fabrice Hoeffelin répond que certaines améliorations comme par exemple la technologie des LED dans les projecteurs ne pouvait être envisagée lors de la construction du bâtiment, car étant trop récente.

Pour lui, il convient de ne pas remplacer certains matériels mais de les faire évoluer dans un objectif d'économie.

M. Georges Buisson considère que la stratégie d'une réflexion collective nous permettra d'aller de l'avant et de dépasser une simple situation de constat et de défaitisme.

Mme Anne Matheron considère que cette réflexion collective est tout à fait importante. La mise en place de groupes de travail sur différentes thématiques nous permettra d'avancer et de faire des propositions.

Elle rappelle que le secteur culturel sort de quatre années de crise, notamment celle du COVID-19. La politique de l'État a été de maintenir les moyens alloués aux institutions culturelles.

Elle considère, par ailleurs, que la présentation budgétaire utilisée ne permet pas d'avoir une vision très précise des amortissements à envisager.

Mme Sophie Chestier précise, au nom du Département, que celui-ci ne considère pas la culture comme une simple variable d'ajustement budgétaire. Elle confirme que le financement du Conseil départemental à la Maison de la culture sera reconduit dans les mêmes proportions. Elle s'inquiète pourtant de la nécessité de baisser le budget de création pour équilibrer le budget et des conséquences que pourraient en subir les 17 compagnies départementales qui sont à la recherche de lieux de création et de diffusion.

M. Olivier Atlan revient sur la question des investissements qui permettraient à la Maison de faire certaines économies. Il rappelle que le remplacement total du parc des projecteurs serait de l'ordre de 900 000€.

M. Georges Buisson considère que le spectacle vivant n'est pas à l'abri d'un renouveau dans ses pratiques. Il doit anticiper même la nécessité des changements à venir.

M. Stéphane Schleiningier demande si une augmentation des différents coûts de cession par les compagnies a été observée, pour compenser une perte en diffusion.

Mme Anne-Sophie Montagné répond qu'il est difficile d'évaluer précisément l'augmentation des coûts de cession. En revanche, elle note une forte augmentation des dépenses de transport de décor et de défraiements des équipes.

Mme Christine Diacon rappelle, à ce propos, les récentes déclarations de Mme la Ministre de la culture concernant un possible recyclage des décors en vue de diminuer les dépenses énergétiques et l'empreinte carbone.

M. Olivier Atlan indique que les décors sont la propriété des compagnies. Il informe le conseil que l'atelier de construction de décors de la Maison fait déjà preuve d'une réelle attitude écoresponsable dans ses pratiques.

M. Carl Accettone revient sur les investissements qui permettraient à terme de diminuer la facture énergétique de la Maison. Il rappelle l'existence d'un Fond Vert mis en place par l'État. A ce stade il ne peut affirmer que l'EPCC soit éligible à cette aide. Il se renseignera à ce sujet mais il assure que la Préfecture du Cher restera attentive à toutes possibilités d'aide financière pour des investissements jugés nécessaires pour l'EPCC.

Il remercie la direction de la Maison de la culture de Bourges pour sa présentation claire et honnête de la complexité du budget 2023 et des choix proposés pour parvenir à un équilibre indispensable.

Le débat sur la proposition de budget 2023 étant clos, le Président soumet la délibération n°16/2022. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 18

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Président souhaite une nouvelle fois saluer le soutien et la responsabilité de l'ensemble des collectivités vis-à-vis de la Maison de la culture. Il apprécie particulièrement le climat de confiance qui règne au sein de ce Conseil et des efforts qui sont faits pour garantir à la Maison de la culture son rayonnement national même s'il mesure l'ampleur des difficultés qui s'amoncellent à terme. Il tient pour cela à remercier toute l'équipe pour sa vitalité, son engagement et sa grande responsabilité.

Mme Anne-Sophie Montagné communique les dates des prochains conseils d'administration pour l'année 2023 :

- **Mercredi 12 avril 2023 à 14h30**
- **Mercredi 18 octobre 2023 à 14h30**
- **Mercredi 13 décembre 2023 à 14h30**

Le Président rappelle que ce conseil sera suivi de la première réunion de la commission de réflexion sur les enjeux énergétiques et climatiques et invite chacun à y participer.